FORET REGIONALE DE CLAYE-SOUILLY

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

CONTEXTE

La forêt régionale de Claye-Souilly est située à 24 kilomètres de Paris à l'est. Initialement petit massif accolé à la zone pavillonnaire du Bois Fleuri, elle a vu sa surface considérablement s'agrandir par l'acquisition de deux massifs au nord et à l'est. Forêt feuillue de plaine, peuplée de taillis sous futaie plus ou moins pauvres en réserves de chêne (jusqu'à se rapprocher de taillis simples), les potentialités forestières autorisent à long terme de produire du bois feuillu de qualité. Mais coupée en deux par la nationale 3, coincée dans un tissu urbain toujours plus dense interdisant toutes sorties de bois sur la voie publique, sa gestion est devenue difficile.

ETAT DE LA FORET - PRINCIPAUX ENJEUX

Les potentialités forestières classent cette forêt en enjeu moyen avec une production biologique estimée à 4,5 m3/ha/an. Le capital bois sur pied n'est pas très élevé avec une surface terrière calculée de presque 18 m2/ha toutes essences confondues, suffisante pour une gestion de futaie irrégulière. Le chêne culmine dans les gros bois, alors que les autres feuillus se situent majoritairement dans les petits bois et bois moyens. Dans la partie Nord (Grands Bois) une surface importante se résume à des taillis de tilleul majoritaire qui ne pourront pas rester encore longtemps sans interventions. Le désenclavement de cette forêt et la création d'une desserte intra forestière deviennent donc un préalable à la mise en gestion de cette forêt aux peuplements trop longtemps livrés à eux-mêmes. Côté renouvellement, la régénération est généralement très peu présente pour l'instant. Achetée en premier lieu pour étoffer l'offre d'accueil du public, la fréquentation de cette forêt, encore faible, ne peut être appelée qu'à augmenter. Elle manque évidemment d'aménagements dans les parties nouvellement acquises. Cet ensemble forestier contribue au maintien des continuités écologiques. Il possède un réseau de mares délaissées qu'il est opportun de réactiver.

OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT - PLAN D'ACTIONS PROPOSE

En plus de conforter la gestion écologique et sociale, l'Agence des Espaces Verts est attachée à remettre les peuplements en gestion sylvicole. Compte tenu des fortes contraintes et s'agissant d'un premier aménagement, la durée a donc été choisie volontairement courte de façon à pouvoir constituer un parcellaire, créer une desserte cohérente tenant compte des accès à ouvrir, ouvrir des cloisonnements d'exploitation (protection des sols) et amorcer les premières coupes jardinées. Le calendrier des coupes est adapté à l'avancement supposé de la réalisation de la desserte. Côté accueil du public, l'étude paysagère commanditée par l'AEV propose des aménagements pour l'améliorer en requalifiant certaines entrées de forêt et en créant des promenades assurant des liaisons entre les points d'intérêt (canal de l'Ourcq, aqueduc de la Dhuis). Du point de vue biodiversité, l'étude écologique commanditée par l'AEV préconise d'utiliser le massif pour assurer le maintien des continuités écologiques, en réservant des îlots de sénescence et restaurant le réseau de mares.

7,66 ha de prairies d'intérêt paysager expliquent la différence entre la surface boisée et la surface retenue pour la gestion. Elles ont vocation à le rester. S'agissant d'un premier aménagement un parcellaire a été créé (cf carte du parcellaire en Annexe 1). Il s'appuie le plus souvent sur des chemins existants. À ces 7,66 ha s'ajoutent 20,27 ha d'îlots de senescence pour mettre 27,93 ha hors sylviculture. 14,51 ha sont placés en îlots de vieillissement.

Voir Annexes 2 (carte des peuplements) et 3 (carte aménagement).

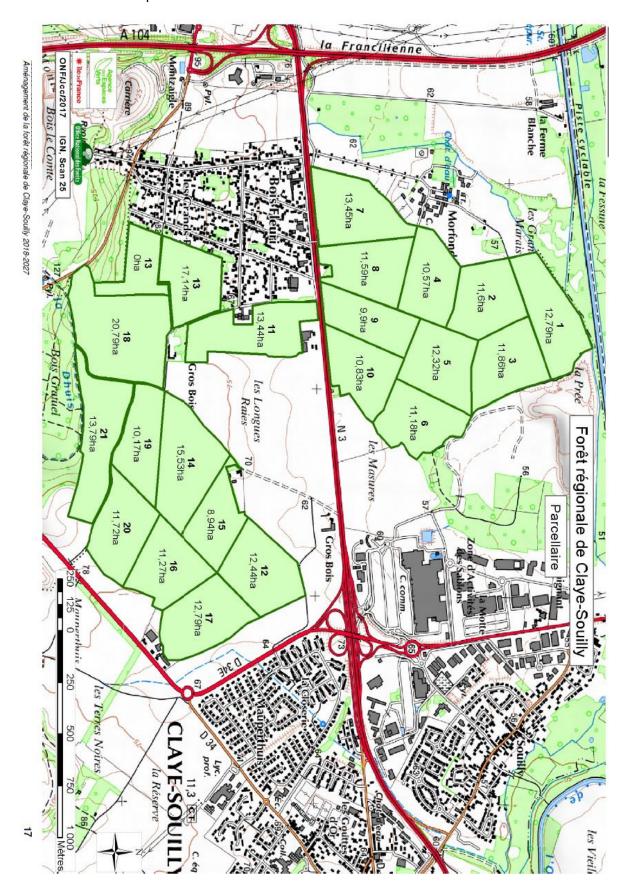
FORETS A HAUTE VALEUR POUR LA CONSERVATION (FHVC) - MESURES SPECIFIQUES

La forêt de Claye-Souilly est concernée par les FHVC de type 1/3 et de type 6. Diverses espèces d'intérêt patrimonial sont répertoriées.

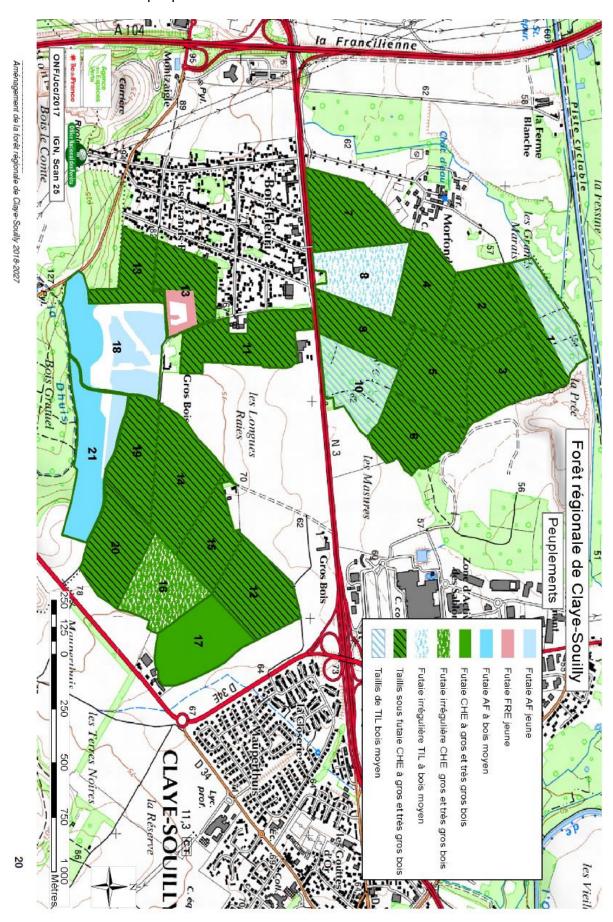
Les mesures prises afin de conserver les différents attributs qui ont abouti au classement en FHVC sont les suivantes :

Type de HVC	Valeurs présentes	Menaces	Mesures de gestion
1/2	Ilots de vieillissement	Exploitation	Maintien des ilots de vieillissement
1/3	3 mares	Fermeture et atterrissement	Curages réguliers et maintien d'un éclairement favorable des mares
6	Vestiges de la chapelle de Gros Bois	Dégradation des vestiges de la chapelle.	Proscrire les travaux mécanisés dans un périmètre de 10 mètres autour des structures. Couper les bois de diamètre > 35 cm présents sur ce périmètre. Mention clauses de vente.

Annexe 1 : carte du parcellaire



Annexe 2 : carte des peuplements



Annexe 3 : carte aménagement

